

tifs de cet Accord est de stabiliser les prix du cacao et de fournir un moyen de prévoir les recettes que les pays en voie de développement peuvent obtenir de l'exportation du cacao.

Nous avons aussi pris récemment une mesure visant l'adoption d'une loi-cadre sur l'application d'un régime préférentiel généralisé en faveur des pays en voie de développement. Une fois appliqué, ce régime permettrait qu'une gamme étendue de produits en provenance des pays moins avancés entre au Canada au tarif préférentiel britannique ou au tiers du tarif de la nation la plus favorisée, soit le plus bas des deux.

Il va sans dire que tout ne va pas sans difficultés. Le domaine de l'aide est délicat. Les malentendus sont le fruit des divergences d'opinion autant que de la variété des techniques. Les motivations des donateurs sont souvent mises en doute, et cela se comprend.

Je me souviens d'un pays donateur, dont je tairai le nom, qui, dans sa hâte de démontrer sa bonne volonté et sa bienveillance envers un pays africain ayant depuis peu accédé à l'indépendance, ordonna l'expédition, par le moyen de transport le plus rapide, d'un chargement de machinerie routière et agricole. Imaginez la perplexité des bénéficiaires africains qui, une fois les caisses ouvertes, se trouvèrent devant des souffleuses à neige. Je ne crois pas que nous ayons commis d'erreurs aussi monumentales.

Un malentendu en particulier porte sur le rôle du monde canadien des affaires et de l'industrie pour ce qui est de "l'aide liée". Pour de nombreuses personnes, "l'aide liée" constitue une expression péjorative. Elle suggère que la condition qui lie le bénéficiaire, et qui s'applique à une partie de notre aide, est contraire à nos objectifs fondamentaux en matière d'aide au développement. Au rythme où les pays en voie de développement rédigent des résolutions sur les effets néfastes de l'aide liée, il est évident que cette question les intéresse au plus haut point.

Il est indéniable que l'aide liée ne va pas sans inconvénient, mais je crois que le système canadien se défend. En premier lieu, même le défenseur le plus convaincu de l'aide déliée convient que certaines conditions peuvent se justifier lorsque le donateur est aux prises avec un déficit permanent de sa balance des paiements ou avec le sous-emploi ou qu'il éprouve des difficultés au chapitre de la capacité de produire. Malheureusement, un certain nombre de pays donateurs ont des problèmes de ce genre et, pour cette raison, lient leur aide. Il est très difficile pour le Canada d'être plus généreux que ses concurrents du monde industrialisé et d'exposer ses fonds à une concurrence internationale effrénée lorsque d'autres pays ne sont pas disposés à accorder à ses fournisseurs des conditions aussi avantageuses. Il faut convenir que l'appui du public à l'égard du volume actuellement élevé de l'aide canadienne pourrait nous être retiré si nous allions courir le risque de laisser des sociétés américaines, européennes et japonaises obtenir nos contrats d'aide au moment où nous n'avons pas encore résolu tous nos problèmes de chômage.